

La collaboration entre la police et les associations suite à un démantèlement



1. La police effectue le démantèlement d'un réseau de traite et interpelle les auteurs

2. Elle contacte immédiatement les associations spécialisées qui auront les rôles :



a. D'informer les victimes sur leurs droits et la procédure qui va suivre



b. De les mettre en confiance pour favoriser leur coopération lors des auditions



3. Les officiers mènent les auditions avec les victimes en prenant en compte leurs vulnérabilités et les traumatismes qu'elles ont vécues lors de leur parcours



Par ailleurs, l'implication des associations spécialisées dès le démantèlement permet d'orienter immédiatement les victimes qui ont besoin d'être protégées vers une mise à l'abri adaptée.